

A l'aide de la Révolution

Voici bientôt trois années que se poursuit la révolution algérienne.

Cette question algérienne que la bourgeoisie française prétend être une affaire bien française va venir en discussion pour la deuxième fois cette année devant l'ONU.

Au début de 1957, le gouvernement Guy Mollet fit des promesses aux alliés atlantiques, le gouvernement américain donna son soutien au gouvernement français à l'ONU, entraînant ainsi le vote des clients politiques des Etats-Unis. A cette même session, l'attitude des représentants soviétiques fut d'une discrétion extrême. Seuls les représentants des pays arabes et d'un certain nombre de pays qui ont acquis leur indépendance dans les dernières années soutinrent le droit du peuple algérien à l'indépendance.

Pour la prochaine session des Nations Unies, le gouvernement Bourges-Maunoury qui y sera représenté par le socialiste Pineau a également engagé une campagne à travers le monde, expédiant des ministres, des sous-ministres, de futurs ministres, toute une séquelle de politiciens d'affaires, pour s'assurer quelques votes à la prochaine session. Qui peut dire de quels marchandages sordides cela s'accompagne? Qu'a-t-on promis à tel ministre ou tel ambassadeur? Des Légions d'Honneur, des postes honorifiques et d'autres qui ne sont pas seulement honorifiques...

Mais il faut bien que tout cela soit couvert par de larges déclarations sur la démocratie et la justice. C'est là que se situe le projet de « loi-cadre » qui est l'objet de discussions et de marchandages dans le gouvernement et entre les partis qui de fait soutiennent ce gouvernement.

La signification exacte de ce que sera cette loi-cadre peut être dès maintenant soulignée, bien que ses dispositions ne sont pas encore connues. En effet, cette loi est mise au point par un gouvernement qui, dans la mesure où il pouvait le faire, en a rajouté à celui de Guy Mollet dans la poursuite de la guerre. Les efforts militaires ont été encore accrus, la répression commence à s'étendre largement en France même. Nous ne rappelons que pour mémoire l'arrestation d'un avocat tunisien, membre de la direction du Néo-Destour, qui venait en France voir ses clients, les cinq dirigeants algériens détenus à la Santé depuis leur arrestation obtenue par un stratagème en violation des droits du Maroc.

Le « droit de suite »

Enfin, tout récemment, ce même gouvernement a affirmé son intention d'exercer le « droit de suite » sur le territoire tunisien et, sous prétexte d'ailleurs de l'exercer, les troupes françaises ont pénétré en Tunisie et des conflits se sont produits avec les forces armées du nouvel Etat indépendant.

Ce « droit de suite » est une fiction diplomatique qu'on exerce ou non suivant ses intentions et ses calculs politiques. Lors de la guerre de Corée, le gouvernement américain s'est refusé à suivre sur ce plan les suggestions du général Mac Arthur qui voulait bombarder les combattants chinois et coréens quand ils s'organisaient ou se rééquipaient sur le territoire chinois. La décision du gouvernement américain à l'époque s'expliquait par la crainte des conséquences possibles d'un tel exercice du « droit de suite », notamment d'une extension du conflit vers un conflit mondial.

Il est clair que les pseudo Bonaparte qui avaient engagé une campagne contre l'Egypte sous prétexte de combattre les « rebelles » algériens hésiteront d'autant moins à entrer en conflit avec la Tunisie et le Maroc qu'ils n'ont reconnu l'indépendance de ces pays qu'à contre-cœur et que, mesurant les choses avant tout sur le plan des forces armées, ils y voient la possibilité d'une reconquête militaire aisée.

La « loi-cadre »

Le but réel de la « loi-cadre » n'est pas d'arriver à un accord avec les Algériens; la situation en est arrivée à un point où ce gouvernement ne s'efforce même pas de donner le change par des discussions avec des Algériens. Il est vrai qu'il est difficile de trouver désormais des collabos parmi

eux... Il est plus facile de faire accepter la « loi-cadre » à Foster Dulles ou à quelque propriétaire foncier d'Amérique du Sud.

La « loi-cadre » est en fait, outre une opération bidon pour la prochaine session des Nations Unies, une tentative de souder le front des partis bourgeois et du parti socialiste et de résister aux déchirements que la poursuite de la guerre d'Algérie engendre dans le pays.

Grâce aux politiques de trahisons des directions socialiste et stalinienne, la bourgeoisie a pu surmonter les manifestations qui se produisirent en avril-mai 1956 contre les rappels en vue de la « pacification », et nous assistons à présent à une apathie politique des masses inconnue depuis la fin de la guerre et qui est le fruit amer de la politique des grandes organisations ouvrières; publiquement on entend surtout la racaille fascisante, les fascistes, les partisans de la « pacification » par les méthodes des paras du général Massu. On n'a là qu'une apparence, car, malgré cela, dans le pays, dans toutes ses couches laborieuses, un malaise grandit; et les hommes politiques les plus avertis en ont parfaitement conscience.

Car il ne suffit pas de demander des efforts considérables, des sacrifices, encore faut-il que les gens aient le sentiment qu'ils le font pour une cause qui est la leur et que le combat a une perspective sérieuse. Ces sentiments existent chez les Algériens; par contre les masses en France, y compris de larges masses petites bourgeoises, ne sont au fond pas convaincues que leurs intérêts sont en jeu et surtout elles ont le sentiment que tout cela n'aboutira pas, pas plus qu'au Vietnam.

De nombreux journalistes et politiciens bourgeois se sont indignés de l'attitude de ces millions de Français, non communistes, qui cette année comme les précédentes ont été particulièrement préoccupés de bien profiter de leurs vacances. C'est là en réalité une manifestation du fait que la majorité des petits bourgeois, bien que gavés par une presse procolonialiste n'est pas animée de la moindre conviction au sujet de l'Algérie.

Dans de telles conditions, il est inévitable que cette guerre après celle qui fut menée pendant sept années au Vietnam, finira par dissiper la présente atmosphère d'apathie, d'indifférence, pour faire place à des sentiments autres, d'autant plus que les conditions économiques détériorées agiront dans le même sens.

La « loi-cadre » est une tentative de gonfler l'opinion petite bourgeoise et de dresser une sorte d'unité nationale pour un nouveau « dernier quart d'heure ». Mais, même en l'absence d'interventions des masses françaises, la lutte des Algériens seuls entraîne des craquements dans le monde politique de la bourgeoisie française sur la simple élaboration d'un texte. Nous verrons dans quelques jours ce que fera ce Parlement où, si l'on en croit des propos de Mendès-France, il y aurait près de 500 partisans dans le privé de faire cesser la guerre par des négociations...

Lâcheté, avachissement

Mais le Parlement n'a jamais été une institution où brillait le courage politique et civique. Comment pourrait-on espérer mieux de lui à présent, dans une situation marquée en France — et pas seulement en France — par un large avachissement? Le Parlement élu le 2 janvier a au fond été très fidèle à la tradition capitulaire des majorités de gauche.

Ce n'est pas seulement d'ailleurs sur le plan de la politique générale sur l'Algérie que la lâcheté s'est manifestée. Un aspect plus limité — quoique lié à la nature de la lutte qui se mène dans ce pays — a montré que le courage civique est quelque chose qui se fait rare; c'est de la question des tortures dont nous voulons parler. Il est un fait désormais historiquement acquis que, dans toute guerre pour subjuguier un peuple ou le maintenir sous le joug, ceux qui la mènent recourent aux moyens les plus barbares. A l'histoire passée de la colonisation vient s'ajouter à présent l'histoire des colonialistes pour conserver leurs positions dominan-

tes. L'Algérie s'inscrit dans une longue liste où figure le Kenya, Chypre...

Il fallut beaucoup de temps avant que l'émotion dans l'opinion publique sur les violences et tortures en Algérie atteigne une certaine intensité. Nous ne parlons pas des condamnations à mort à la chaîne, « légalement » prononcées par les conseils de guerre, mais des méthodes employées, semblables à celles de la Gestapo, à celles qui furent qualifiées de « crimes de guerre » au tribunal de Nuremberg.

Une Commission parlementaire avait commencé par fermer les yeux. Il ne faut pas se laisser gagner par le doute, déclara un député membre du groupe parlementaire socialiste.

Une Commission internationale sur les Comités de concentration, tout en ayant pour point de départ une conception d'un régime concentrationnaire type — celui de Buchenwald, Auschwitz... — que ces enquêteurs ne trouveront nulle part, et qui était en faveur du gouvernement français contre les Algériens, n'a pas pu ne pas conclure qu'il y avait emploi de mesures administratives arbitraires et tortures. Un préfet, membre du Parti Socialiste d'ailleurs, non seulement l'avait admis à cette Commission, il avait présenté une justification de ces mesures. Un aumônier aussi, fidèle à la tradition des moines-guerriers, se prononçait aussi dans le même sens.

Après la mort de l'avocat Boumendjel, le gouvernement français dut faire quelque chose: il désigna une « commission de sauvegarde des libertés », composée de personnalités parvenues au faite des honneurs. Cette Commission n'a pu entendre certains témoins et, au moment même où les affaires Alleg et Audin constituent de véritables défis qui, à d'autres époques, auraient fait descendre des dizaines et des centaines de milliers d'hommes dans les rues, cette Commission n'a rien à dire publiquement: c'est au chef du gouvernement qu'elle envoie son rapport. On se demanderait pourquoi elle a été désignée si on n'avait pas depuis longtemps la conviction que sa création n'était que de la poudre-aux-yeux.

La « gauche »

et les mouvements coloniaux

Il est tout à fait vrai qu'il existe des hommes, des courants de gauche qui s'opposent à la politique gouvernementale en Algérie, et dont l'activité suscite la rage des colonialistes et des hommes politiques à leur service, y compris des socialistes à la Lacoste et Lejeune. Toutefois, politiquement, leur action a suscité des observations de la part du F.L.N. qui méritent d'être connues. Nous lisons dans « Résistance Algérienne », organe de la Fédération de France du F.L.N. :

L'absence de la classe ouvrière française dans la vie politique laisse réellement perplexe, à l'heure où le problème de la décolonisation de la France est devenu décisif quant au choix qu'implique l'avenir de ce pays...

La gauche anticolonialiste dans son ensemble commet une erreur majeure: elle ne veut pas affronter courageusement la nécessaire décolonisation de la France. Elle ne veut pas reconnaître que l'intérêt de son pays implique la rupture des liens coloniaux, étape qui doit précéder les modifications de structures que la gauche désire apporter à son pays.

Si cette gauche envisageait de cette manière les problèmes que lui pose la révolution libératrice algérienne, nul doute qu'elle verrait dans la lutte de notre peuple une aide précieuse au combat du peuple français pour les changements auxquels il aspire.

Comment expliquer l'inaptitude à ce combat que manifeste la gauche démocratique et anticolonialiste de France?

Il semble que cela tienne essentiellement à son incapacité à dominer l'ensemble des problèmes qui se posent à son pays et à tracer une voie correcte et réaliste d'évolution à son peuple.

Elle a sous-estimé en particulier la lutte des peuples colo-